

Santé au Travail

Le Journal du CDG15

Octobre 2024 – Numéro 11

SENSIBILISATION AU PORT DES EPI

Équipements de Protection Individuelle



Organisée par le service prévention du CDG15



Venez nombreux !

Le 07/11/2024

13h30 - 17h00

Com.Com Pays de Gentiane

Grande salle de la mairie de Riom-es-Montagnes

au sous-sol

CODE CNFPT : PVEPI002

Le 12/11/2024

08h30 - 12h00

Hautes-Terres-Communauté

Salle de visioconférence

Maison des services à Murat

CODE CNFPT : PVEPI003

Le 19/11/2024

13h30 - 17h00

Com.Com Chataigneraie Cantalienne

5 rue des placettes

Maison des services à Saint-Mamet-la-Salvetat

CODE CNFPT : PVEPI004

Les collectivités ayant accepté d'accueillir ses sensibilisations au port des EPI ont eu le bénéfice d'essayer un dispositif, permettant de maîtriser le déclenchement et l'organisation des secours en cas d'incident ou d'accident dont serait victime un travailleur isolé.

Benoît JOVIN prend la parole en qualité d'assistant de prévention à la Communauté de Communes du Pays de Gentiane



(Benoît JOVIN et Laurent PRADEL)

Qu'est-ce qui vous a incité à répondre favorablement à la proposition de mise à l'essai de ce dispositif ?

« La mise à disposition d'un tel équipement a particulièrement intéressé notre collectivité car nos gardiens de déchetterie travaillent principalement seuls sur site. En cas d'accident ou de problème de santé

soudain, la personne peut alerter la plateforme qui à son tour pourra agir en conséquence. C'est une sécurité pour l'agent. La collectivité assure ainsi une sécurité optimale de travail à son personnel isolé. »

Connaissiez-vous ce type de dispositif ?

« Je connaissais un système d'alerte pour personne isolée dans le « cercle familial » pour personnes âgées, à savoir le dispositif « présence verte ». Pour des agents qui travaillent seuls, cela m'était inconnu. »

Comment s'est déroulée la remise du dispositif de travailleur isolé ?

« Elle a eu lieu sur le site de la déchetterie de Condat.

Une explication précise sur le

fonctionnement nous a été présentée, par le fournisseur et en présence du service prévention du CDG 15. Des essais d'appel avec la plateforme ont été réalisés afin de familiariser l'agent à l'utilisation de ce nouvel équipement. Enfin, une visite du site a permis aux personnes présentes de connaître les missions et les conditions de travail de Laurent Pradel et d'admettre à l'unanimité que l'essai du dispositif travailleur isolé se prêtait parfaitement à la situation. »

Le 7 novembre prochain, à Riom Es Montagnes, lors d'une demi-journée de sensibilisation, organisée par le service de prévention du CDG 15, destinée aux EPI, Laurent PRADEL partagera son expérience avec les participants ! »

(Suite)

Aviez-vous identifié le risque lié au travail isolé dans le document unique ?

« Ce risque lié au travail isolé n'était pas identifié de manière claire et précise dans notre document unique. Cet essai permettra aussi de réactualiser notre document unique et d'être en conformité avec cette particularité. »



En tant qu'assistant de prévention, quels sont les moyens alloués pour cette mission ? Combien de temps pouvez-vous y consacrer ?

« Il est assez difficile pour moi de quantifier le temps consacré à ma mission d'assistant de prévention. C'est une mission intéressante et valorisante qui me permet d'avoir un contact plus « personnel » avec mes collègues. Je dirai que le temps passé sur ce dossier varie selon les besoins et les situations. Si cela est nécessaire, la collectivité peut allègrement me dégager du temps

pour me consacrer à la prévention. Sur une semaine, je n'ai pas un nombre d'heures bien défini pour travailler sur la prévention, c'est du cas par cas. Pour finir, les intérêts d'être assistant de prévention, sont de mieux connaître le travail de mes collègues, qu'il soit administratif ou technique, de voir les avantages et les inconvénients de chacun, d'essayer d'apporter le maximum de solutions à leurs demandes et aussi d'avoir un rôle d'échange plus personnel, un peu comme un confident. »


RAPPELS

1. Définition

Travailler de façon isolée, c'est réaliser seul une tâche dans un environnement de travail où l'on ne peut être vu ou entendu directement par d'autres personnes et où la probabilité de visite est faible.

Le travail isolé en tant que tel ne constitue pas un risque mais un facteur d'aggravation en cas d'accident. C'est la conjonction des risques professionnels de la situation de travail et de l'isolement qui contribue à la création de nouveaux risques.

2. Réglementation

Certains travaux sont interdits aux travailleurs isolés  Cependant, il n'existe pas de réglementation spécifique au travail isolé. Les mesures de prévention à mettre en œuvre doivent donc s'appuyer sur les principes généraux de prévention édictés par le Code du travail (Art L4121-1 à L4121-3) et les recommandations de la CNAMTS.



Le 1er novembre prochain marquera le coup d'envoi de la 9ème édition du **mois sans tabac** ! Mois sans tabac est un défi qui invite tous les fumeurs à passer **30 jours sans fumer**.

Arrêter de fumer pendant 30 jours multiplie par 5 les chances d'arrêter de fumer définitivement. Et au-delà de ce cap, les symptômes de manque sont largement réduits.

Les fumeurs souhaitant relever le défi peuvent **s'inscrire sur le [site officiel](#)** et arrêter de fumer bien entourés ! C'est un défi qui se relève collectivement, vous pouvez aussi compter sur votre **service de médecine préventive au CDG 15** pour vous conseiller dans cette démarche.





#seeph2024

Semaine européenne pour l'emploi
des personnes handicapées

du lundi 18 au dimanche 24 novembre 2024

« Handicap et parcours professionnel : Comment assurer une vraie égalité des chances ? »

LE HANDICAP - TOUS CONCERNÉS



REGARDER
C'EST S'INFORMER
DES SOLUTIONS
EXISTANTES



EN PARLER
C'EST POUVOIR ÊTRE
ACCOMPAGNÉ



ÉCOUTER
C'EST CONNAÎTRE
SES DROITS



Parce que... **1** personne **sur 2**
connaîtra une situation de handicap au
travail au cours de sa carrière...

CONTACT

Béatrice VIGNERESSE
04.71.63.87.68



Votre **RÉFÉRENT HANDICAP** est à votre disposition pour :
VOUS ÉCOUTER - VOUS INFORMER - VOUS ACCOMPAGNER



médiation

De façon générale, la médiation est utile à chaque fois qu'un litige se transforme en conflit et qu'il génère des insatisfactions inacceptables. Elle est utile également lorsqu'il faut que le conflit cesse au plus vite pour pouvoir avancer et lorsque les parties doivent continuer à se rencontrer et/ou à travailler ensemble.

3 types de médiation :

La médiation conventionnelle qui s'effectue en dehors de toute procédure juridictionnelle et est organisée à l'initiative des parties.

La médiation judiciaire ordonnée par le juge lorsqu'un tribunal est saisi d'un litige.

La médiation préalable obligatoire dans le cas de recours contentieux des agents contre certaines décisions administratives.

Pour répondre aux demandes des collectivités et établissements du département du Cantal, comme le prévoit le schéma de coopération régionale des Centres de Gestion de la Région AuRA, le CDG 15 a saisi le CDG 43 pour assurer cette mission.

Pour toutes questions, vous pouvez contacter le pôle santé au travail du CDG 15.

La santé mentale : un enjeu clé pour le bien-être au quotidien et au travail

Au lendemain de la journée mondiale de la santé mentale du 10 octobre, rappelons l'importance de prendre soin de notre santé mentale, que ce soit dans notre vie personnelle ou professionnelle.

Qu'est-ce que la santé mentale ?

La santé mentale fait référence à l'état de bien-être psychologique d'une personne. Selon l'Organisation mondiale de la santé (OMS), elle se définit comme "un état de bien-être dans lequel une personne peut se réaliser, surmonter les tensions normales de la vie, accomplir un travail productif et contribuer à la vie de sa communauté".

Elle ne se limite pas à l'absence de troubles mentaux, comme la dépression ou l'anxiété, mais englobe également la capacité à gérer les émotions, à maintenir des relations interpersonnelles positives et à faire face aux défis du quotidien. En d'autres termes, une bonne santé mentale permet de s'épanouir et de vivre pleinement, malgré les hauts et les bas que nous rencontrons.



La santé mentale, tout comme la santé physique, mérite toute notre attention. Au lendemain de cette journée mondiale, il est important de rappeler que chacun, à son niveau, peut agir pour promouvoir une bonne santé mentale. Que ce soit par des actions de prévention, de sensibilisation ou simplement en prenant soin de soi et des autres, chaque geste compte. Le bien-être psychologique est la clé d'une vie épanouie et d'une carrière professionnelle réussie. Ne l'oublions pas !

L'impact de la santé mentale sur le travail

Dans le monde professionnel, la santé mentale a un impact direct sur la performance des agents. Des études montrent qu'un agent stressé ou épuisé est moins productif, plus souvent absent et plus sujet aux erreurs. Au contraire, un environnement de travail qui favorise le bien-être psychologique permet de renforcer l'engagement, la motivation et la créativité des collaborateurs.

Pour les employeurs, la prise en charge de la santé mentale de leurs équipes devient un enjeu stratégique. Proposer des mesures de soutien psychologique, encourager une culture d'entreprise bienveillante, offrir des formations sur la gestion des émotions ou organiser des moments de détente au travail sont autant de moyens de préserver le bien-être mental de tous les collaborateurs.

Le rôle crucial de la prévention

La prévention joue un rôle déterminant pour maintenir et améliorer la santé mentale. Elle passe par plusieurs leviers :

- Promouvoir le bien-être psychologique à travers des actions de sensibilisation,
- Favoriser un environnement de travail sain, en luttant contre le harcèlement, en aménageant les espaces de travail ou en permettant la flexibilité des horaires,
- Encourager l'équilibre vie professionnelle-vie personnelle, notamment en évitant la surcharge de travail et en respectant le droit à la déconnexion,
- Développer des compétences psychosociales, comme la gestion du stress, l'empathie et la communication, pour renforcer la résilience face aux difficultés.

Contacts